

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_070

Mission d'animation 2020 du contrat de rivière Tarn-amont

L'an deux mille dix-neuf et le cinq décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Henri COUDERC.

Étaient présents : Claude ALIBERT, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Guy PUEL, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Pierre PANTANELLA par Henri COUDERC, Bernard POURQUIÉ par Guy PUEL, Gérard PRÊTRE par Hubert GRANIER

Secrétaire de séance : Guy PUEL

Date de convocation : 28 novembre 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 21	Présents : 11	Pouvoirs : 3
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier pour animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le contrat de rivière ;

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition A1.2 issu de l'objectif A « renforcer et asseoir le portage du SAGE et des démarches de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant » du SAGE Tarn-amont, demandant la mise en place d'un programme d'actions opérationnel pour sa mise en œuvre ;

Vu le contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont et son document contractuel signé le 27 septembre 2019 par l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, les Départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère, le SMBVTAM et six maîtres d'ouvrage d'actions phares ;

Considérant la mission d'animation du contrat de rivière Tarn-amont, indispensable sur le territoire compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin ;

Établit la programmation de l'animation 2020 du contrat de rivière du Tarn-amont comme suit :

Mise en œuvre du volet A – Lutte contre les pollutions :

- Appui aux collectivités compétentes pour l'amélioration de la collecte et/ou du traitement des eaux pluviales et des eaux usées : Saint-Rome-de-Cernon, La Cavalerie, Fontaneilles (Rivière-sur-Tarn) ;
- Appui au lancement d'une opération groupée de réhabilitation des assainissements non collectifs des campings ;

- Suivi de l'étude complémentaire d'identification des sources de pollution des captages de l'Homède (commune de Creissels) et Boundoulaou (commune de Saint-Georges-de-Luzençon) ;

Mise en œuvre du volet B1 – Entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques :

- Poursuite de la démarche de labellisation « Rivières sauvages » de la Mimente : constitution d'un pré-dossier de candidature ;
- Mise en place du plan d'actions de réduction de l'érosion des sols agricoles et forestiers sur le sous-bassin de la Muse ;
- Suivi de l'expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE) sur le sous-bassin de la Muse
- Suivi du travail des étudiants du lycée agricole La Cazotte (projet tuteuré) sur l'érosion des sols agricoles sur le sous-bassin du Lavencou ;

Mise en œuvre du volet B2 – Prévention et protection contre les risques d'inondations :

- Appui à la mise en œuvre du PAPI d'intention ;

Mise en œuvre du volet B3 – Amélioration de la gestion quantitative et de la protection de la ressource en eau :

- Appui aux collectivités compétentes pour l'amélioration qualitative et/ou quantitative de l'alimentation en eau potable ;

Mise en œuvre du volet B4 – Sécurisation, gestion et valorisation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau :

- Finalisation de la révision/mise à jour des profils de baignade et des fiches de synthèse associées
- Identification des acteurs des sports et loisirs liés à l'eau sur le Tarn-amont, leurs responsabilités, leurs actions (schéma directeur) afin de clarifier les rôles de chacun et de favoriser la conciliation des usages
- Organisation de l'activité de baignade avec chaque gestionnaire : rencontre des nouveaux élus, identification d'un référent de baignade au sein de chaque commune, réflexion sur la localisation des sites (en lien avec les sources potentielles de pollution), conventionnement avec les propriétaires des parcelles pour favoriser l'accès du public aux rivières, bilan et poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de chaque profil de baignade (travaux à prévoir...), rappel des démarches à suivre en cas de pollution, etc. ;
- Appui à la mobilisation des professionnels du tourisme pour leur implication dans la préservation des milieux aquatiques ;

Mise en œuvre du volet C – Coordination, sensibilisation et suivi du contrat de rivière :

- Lancement de l'élaboration d'un projet de plan de communication sur 5 ans (avec l'appui d'un stagiaire) visant la sensibilisation de la population au respect des milieux aquatiques du bassin ;
- Organisation des interventions scolaires ;
- Actualisation et alimentation du site internet www.tarn-amont.fr ;
- Organisation des données sur l'eau du bassin du Tarn-amont (tableau de bord) ;

Missions générales :

- Participation au fonctionnement du SMBVTAM ;

Insiste sur l'intérêt, pour les acteurs du bassin versant, de l'implication du SMBVTAM dans la gestion active des sites de baignade auprès des gestionnaires publics ou privés, compte tenu de l'importance de cette activité pour l'économie du territoire, considérant le rôle que peut jouer le SMBVTAM dans la transmission des informations en cas de pollution d'un site, ainsi que dans la mobilisation et la coordination des gestionnaires des sources potentielles de pollution pour réduire les risques à travers les actions du SAGE et du contrat de rivière ;

Établit le coût prévisionnel de la mission d'animation du contrat de rivière Tarn-amont en 2020 à 57 000,00 euros (frais de personnel, de structure, etc.) ;

Fixe le plan prévisionnel de financement de la mission d'animation du contrat de rivière Tarn-amont en 2020 comme suit :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 39 900,00 euros (70%),
- Autofinancement : 17 100,00 euros (30%) ;

Précise que cette opération relève pour 80% de la compétence « Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » et pour 20% de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi) ;

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Henri COUDERC

A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT TARN AMONT" around the perimeter. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 16 / 12 / 2019
et publié ou notifié
le 16 / 12 / 2019